

19 nov 2010 -14:38

Conseil des ministres du 19 novembre 2010

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 19 novembre 2010, sous la présidence du Premier ministre Yves Leterme

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 19 novembre 2010, sous la présidence du Premier ministre Yves Leterme

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Sarah Delafortrie
Service Rédaction
+32 2 287 41 07
sarah.delafortrie@premier.fed.be

19 nov 2010 -14:38

Appartient à [Conseil des ministres du 19 novembre 2010](#)

Environnement

Avant-projets de loi en matière d'environnement et de transit de déchets - Deuxième lecture

Avant-projets de loi en matière d'environnement et de transit de déchets - Deuxième lecture

Sur proposition de M. Paul Magnette, ministre du Climat et de l'Energie, le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, deux avant-projets de loi en matière d'environnement. Ces avant-projets ont été adaptés à l'avis du Conseil d'Etat.

Avant-projet de loi modifiant la loi du 21 décembre 1998 relative aux normes de produits ayant pour but la promotion de modes de production et de consommation durables et la protection de l'environnement et de la santé :

Cet avant-projet définit les sanctions pour les infractions aux dispositions de certains règlements européens relatifs aux substances chimiques. Il transpose également, en droit belge, une directive européenne (2009/125/CE) en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie.

Avant-projet de loi modifiant la loi du 9 juillet 1984 concernant l'importation, l'exportation et le transit de déchets :

Cet avant-projet définit les sanctions pour les infractions aux dispositions de certains règlement européens concernant les transferts de déchets. Il transpose également en droit belge quelques articles d'une directive européenne (2008/99/CE) relative à la protection de l'environnement par le droit pénal et d'une autre (2008/98/CE) relative aux déchets, qui relèvent de la compétence fédérale en matière de transit des déchets.

L'avant-projet introduit en outre un système d'amendes administratives analogue à celui de la loi du 21 décembre 1998.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Magnette, ministre des
Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la
Coopération au développement, chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 213 09 11
<http://magnette.belgium.be>

19 nov 2010 -14:38

Appartient à [Conseil des ministres du 19 novembre 2010](#)

Secteur non marchand

Majoration des dotations du fonds maribel social pour le secteur flamand de l'aide sociale et des soins de santé

Majoration des dotations du fonds maribel social pour le secteur flamand de l'aide sociale et des soins de santé

Sur proposition de Mme Joëlle Milquet, ministre de l'Emploi, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 18 juillet 2002 portant des mesures visant à promouvoir l'emploi dans le secteur non marchand.

A la suite d'un changement de commission paritaire de plusieurs employeurs, le projet prévoit la majoration des dotations, d'avril 2010 à avril 2012, du fonds maribel social pour le secteur flamand de l'aide sociale et des soins de santé. Ce montant non structurel est calculé sur la base du nombre de travailleurs dont l'employeur est concerné par ce changement de commission paritaire et qui donnaient droit, au 1er avril 2010, à la réduction structurelle.

En effet, depuis lors, une modification du champ d'application de la commission paritaire 331 pour le secteur flamand de l'aide sociale et des soins de santé a entraîné le changement de commission paritaire de plusieurs employeurs. En passant dans la commission paritaire 331 où ils tombent sous le champ d'application du maribel social, ces employeurs ne bénéficient plus de la réduction structurelle.

Le projet vise dès lors à éviter que les employeurs concernés par ce changement ne doivent supporter une augmentation importante de leur coût salarial suite à la perte de la réduction structurelle des cotisations sociales, et dès lors d'éviter la disparition de nombreuses places d'accueil pour la petite enfance.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première
ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances

Rue de la Loi 2

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 504 85 13

<http://www.milquet.belgium.be>

19 nov 2010 -14:38

Appartient à [Conseil des ministres du 19 novembre 2010](#)

Redistribution du travail dans le secteur public

Départ anticipé à mi-temps et semaine volontaire de quatre jours prolongés jusqu'à la fin 2011 dans la fonction publique

Départ anticipé à mi-temps et semaine volontaire de quatre jours prolongés jusqu'à la fin 2011 dans la fonction publique

Sur proposition de Mme Inge Vervotte, ministre de la Fonction publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) qui prolonge le droit au départ anticipé à mi-temps et à la semaine volontaire de quatre jours jusqu'au 31 décembre 2011. Le projet prolonge la loi du 10 avril 1995 relative à la redistribution du travail dans le secteur public.

(*) arrêté royal portant exécution de l'art. 27, § 3, de la loi du 10 avril 1995.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

19 nov 2010 -14:38

Appartient à Conseil des ministres du 19 novembre 2010

Accidents du travail

Modification du système des risques aggravés -Deuxième lecture

Modification du système des risques aggravés -Deuxième lecture

Sur proposition de la ministre de l'Emploi Joëlle Milquet et du ministre des Finances Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé en seconde lecture le projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 23 décembre 2008 portant exécution de la loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail en matière de risques aggravés.

Les mesures "risques aggravés" ont pour objectif de contribuer à la réduction du nombre d'accidents du travail par la mise à contribution des entreprises peu soucieuses de la prévention. Les entreprises qui présentent un risque aggravé de faire subir leurs travailleurs un accident du travail, et ce de manière disproportionnée en regard des autres entreprises du secteur, doivent verser à leur assureur une contribution forfaitaire que ce dernier affecte à la prévention des accidents chez l'employeur en question.

Ces mesures "risques aggravés" participent à l'effort global et coordonné de la Stratégie nationale pour le bien-être au travail 2008-2012 en vue d'une réduction des accidents du travail.

Le projet d'arrêté royal approuvé adapte l'arrêté royal du 23 décembre 2008 suite à l'évaluation qui a été faite d'une première application du système en 2009.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>

19 nov 2010 -14:38

Appartient à Conseil des ministres du 19 novembre 2010

Tabacs manufacturés

Modifications à la législation fiscale applicable aux produits du tabac

Modifications à la législation fiscale applicable aux produits du tabac

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui modifie la loi du 3 avril 1997 concernant le régime fiscal des tabacs manufacturés.

Le projet transpose en droit belge la directive européenne 2010/12/UE (*) relative à la structure et aux taux des accises applicables aux tabacs manufacturés. Cette directive prévoit notamment une modification de la définition des cigarettes, cigares et cigarillos ainsi que des autres tabacs à fumer.

(*) du Conseil du 16 février 2010.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

19 nov 2010 -14:38

Appartient à [Conseil des ministres du 19 novembre 2010](#)

Prêts d'Etat à Etat

Troisième partie du programme 2010 des prêts d'Etat à Etat

Troisième partie du programme 2010 des prêts d'Etat à Etat

Le Conseil des Ministres a marqué son accord sur l'octroi des nouveaux prêts d'Etat qui ont reçu un avis favorable au sein du Comité Finexpo. Il s'agit des prêts suivants :

- un nouveau prêt d'Etat au Kenya pour un montant de 7.610.400 euros pour un projet d'électrification rurale au nord du Mont Kenya ;
- un nouveau prêt d'Etat au Kenya pour un montant de 5.435.000 euros pour la livraison de matériel et l'organisation du service des pompiers de Nairobi ;
- un prêt d'Etat non lié au Sénégal pour un montant de 4.000.000 euros pour l'équipement d'un centre national de coordination de l'assistance maritime à Dakar.

Le Conseil des ministres a également pris connaissance des éléments suivants :

- les résultats d'une étude de prix d'un projet de livraison et d'installation de 7 éoliennes au Kenya pour lequel le Conseil avait approuvé un prêt d'Etat d'un montant de 6.078.000 euros le 27 novembre 2009 ;
- les résultats d'une étude de prix d'un projet de modernisation des systèmes de radiologie de 23 hôpitaux au Ghana pour lequel le Conseil avait approuvé un prêt d'Etat d'un montant de 2.607.500 euros le 17 décembre 2009 ;
- le programme des prêts d'État des années précédentes et des conditions liées au programme des prêts d'État pour l'année 2010.

Le système des prêts d'Etat a été institué en 1964 et autorise le ministre des Finances et le ministre compétent pour le Commerce extérieur à octroyer conjointement une assistance financière à des pays en voie de développement afin de leur permettre d'acquérir, à des conditions très favorables, des biens d'équipement et des services qui sont indispensables pour leur développement économique et social. Pour la plupart des pays en voie de développement, la coopération financière est liée à la livraison de biens et services belges. Pour les pays les moins avancés l'aide est déliée depuis le 1er janvier 2002.

En raison de leur élément don très élevé, les prêts d'Etat représentent également un instrument de la coopération internationale belge.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier
ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce
extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

19 nov 2010 -14:38

Appartient à Conseil des ministres du 19 novembre 2010

Conseil consultatif des bourgmestres

Prolongation des mandats des membres du Conseil consultatif des bourgmestres

Prolongation des mandats des membres du Conseil consultatif des bourgmestres

Sur proposition de Mme Annemie Turtelboom, ministre de l'Intérieur, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui prévoit que les membres actuels du Conseil consultatif des bourgmestres continuent à siéger jusqu'à ce que le nouveau gouvernement puisse procéder à leur renouvellement. Les mandats des membres actuels étaient arrivés à échéance le 15 juin dernier.

Cette disposition transitoire modifie l'arrêté royal du 23 mai 2007 désignant les membres du Conseil consultatif des bourgmestres.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de
la Justice
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11
<http://www.justice.belgium.be>

19 nov 2010 -14:38

Appartient à [Conseil des ministres du 19 novembre 2010](#)

Prévention des conflits

Financement d'initiatives en matière de prévention des conflits

Financement d'initiatives en matière de prévention des conflits

Sur proposition de M. Steven Vanackere, ministre des Affaires étrangères, le Conseil des ministres a approuvé le financement, sur le budget du SPF Affaires étrangères, des initiatives suivantes en matière de prévention des conflits :

- Construction d'une société démocratique, soutien aux processus participatifs - CEGES - Justice et réconciliation après guerre et dictature : leçons tirées des expériences européennes (1945-2000)
- Gestion efficace et équitable des richesses naturelles - Banque mondiale - Contribution belge 2010 pour le MDTF de l'ITIE - Multi
- Développement des capacités et renforcement de la société civile -Centre for the Study of Violence and Reconciliation (CSVR) - Peace through Accountability in Africa Project - Afrique du Sud - Zimbabwe - Kenya - Ouganda - Union africaine
- Médiation dans les conflits imminents et en cours - Processus de dialogue de paix et de réconciliation (inter)nationale - Gestion de crise - Centre for Humanitarian Dialogue (CHD) - Building the capacity of African governments to support peace processes - Tanzanie
- Développement des capacités et renforcement de la société civile -KBA/FONCABA (Formation de cadres africains) - Participation citoyenne et construction de la paix en Sud-Kivu - Sud-Kivu - RDC
- Gestion efficace et équitable des richesses naturelles - Partnership Africa - Canada (PAC) - Bridging Communities with Committees : supporting African civil society groups to participate in the Kimberley Process Certification Scheme - Multi
- Développement des capacités et renforcement de la société civile - Action pour la paix et la concorde - Projet de renforcement de la cohabitation pacifique et de la culture de la paix entre les communautés du territoire de Kalehe - RDC
- Médiation dans les conflits imminents et en cours - processus de dialogue de paix et de réconciliation (inter)nationale - gestion de crise - Interpeace - VOZ DI PAZ Programme Guinée-Bissau "dialogue, Research and Building Consensus" - Guinée-Bissau
- Construction d'une société démocratique, soutien aux processus participatifs - CAPAC - Cellule d'appui politologique en Afrique centrale - Optimiser les processus électoraux en République démocratique du Congo : transparence et efficacité démocratique. Projet d'appui à la Commission électorale indépendante (CEI), au Gouvernement congolais et au Parlement (Assemblée nationale et Sénat) - RDC

- Respect et conscientisation aux droits de l'homme - Reducing stigma and discrimination based on sexual orientation and gender identity - Centro Nacional de Educación Sexual - Cuba
- Développement des capacités et renforcement de la société civile - International Rescue Committee (IRC) - Forging Peace and Reconstruction Supporting Conflict Affected CAR - RCA
- Construction d'une société démocratique, soutien aux processus participatifs - Radio La Benevolencija - Remember Tomorrow - Building Regional Trust and Reconciliation in the Great Lakes through Coordinated Educational Media and Grassroots Campaigns - Grands Lacs
- Respect et conscientisation aux droits de l'homme - Protection International - Global Program for the Protection of Human Rights Defenders - 2nd phase 2010-2013 - Multi Mondial
- Développement des capacités et renforcement de la société civile - UNDP - Global Parliamentary Report - Multi Mondial
- Construction d'une société démocratique, soutien aux processus participatifs - Pax Christi Vlaanderen - Continuons à construire une paix durable dans la sous-région des Grands Lacs d'Afrique - Grands Lacs
- Développement des capacités et renforcement de la société civile - AWEPA - Programme d'appui aux Parlements en Afrique - Multi Afrique
- Lutte contre UXO et mines antipersonnels - RDC - MAG
- Construction d'une société démocratique, soutien aux processus participatifs - InfoSud - Projet Syfia Grands Lacs 2010-2013

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

19 nov 2010 -14:38

Appartient à Conseil des ministres du 19 novembre 2010

Rapport fédéral en matière d'environnement

Rapport fédéral en matière d'environnement 2004-2008

Rapport fédéral en matière d'environnement 2004-2008

Le Conseil des ministres a pris connaissance du rapport en matière d'environnement pour la période 2004-2008, soumis par M. Paul Magnette, ministre du Climat et de l'Energie. Il s'agit du premier rapport introduit par la loi sur l'accès du public en matière d'information (5 août 2006).

Le rapport décrit l'évolution de la politique fédérale environnementale et la situation du milieu marin entre 2004 et 2008. Il donne à la Chambre et au Sénat une image claire de la politique menée. Ce rapport constitue, avec les rapports régionaux en matière d'environnement, le rapport national sur l'état de l'environnement en Belgique (comme visé par la directive 2003/4/CE).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Magnette, ministre des
Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la
Coopération au développement, chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 213 09 11
<http://magnette.belgium.be>

19 nov 2010 -14:38

Appartient à Conseil des ministres du 19 novembre 2010

Programme d'investissement fédéral 2010

Libération de la troisième tranche du programme d'investissement fédéral 2010

Libération de la troisième tranche du programme d'investissement fédéral 2010

Sur proposition du ministre du Budget Guy Vanhengel et du secrétaire d'Etat au Budget Melchior Wathelet, le Conseil des Ministres a décidé de libérer la troisième tranche de 25 % du programme fédéral d'investissements publics destiné aux services publics fédéraux et à la Régie des bâtiments.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Melchior Wathelet, secrétaire d'Etat
à l'Environnement, à l'Energie et à la Mobilité, et secrétaire
d'Etat aux Réformes institutionnelles

Rue de la Loi 51

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 790 57 11

<http://www.melchiorwathelet.be>

19 nov 2010 -14:38

Appartient à Conseil des ministres du 19 novembre 2010

Travailleurs indépendants victimes de l'amiante

Montant du financement du Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante par l'INASTI

Montant du financement du Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante par l'INASTI

Sur proposition de Mme Sabine Laruelle, ministre des PME et des Indépendants, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui fixe le montant du financement, pour l'année 2011, du Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante, à charge de la gestion financière globale du statut social des travailleurs indépendants.

Tenant compte du nombre de travailleurs indépendants atteints d'asbestose pris en charge par le Fonds amiante (actuellement trois), le projet fixe le montant de ce financement par l'INASTI à 18.340 euros pour 2011."

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture
Avenue de la Toison d'or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 250 03 03
<http://www.sabinelaruelle.be>

19 nov 2010 -14:38

Appartient à Conseil des ministres du 19 novembre 2010

Justice : marché public

Lancement d'un marché public relatif à l'extension du système national d'interception des communications

Lancement d'un marché public relatif à l'extension du système national d'interception des communications

Sur proposition de M. Stefaan De Clerck, ministre de la justice, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public relatif à l'extension du système national d'interception des communications (Nice Track) pour la Sûreté de l'Etat et le service de renseignements de la Défense.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

19 nov 2010 -14:38

Appartient à [Conseil des ministres du 19 novembre 2010](#)

Mainmorte 2010

Répartition du crédit spécial en faveur des communes sur le territoire desquelles se trouvent des propriétés immunisées du précompte immobilier

Répartition du crédit spécial en faveur des communes sur le territoire desquelles se trouvent des propriétés immunisées du précompte immobilier

Sur proposition de Mme Annemie Turtelboom, ministre de l'Intérieur, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal calculant et répartissant, pour l'année 2010, le crédit spécial en faveur des communes sur le territoire desquelles se trouvent des propriétés immunisées du précompte immobilier.

Le crédit couvre à 72 % la non-perception des centimes additionnels communaux au précompte immobilier. Le calcul du crédit est basé sur les taux d'imposition régionaux et les centimes additionnels communaux ainsi que sur les revenus cadastraux les plus récents. Le crédit est réparti sur la base des moins-values fiscales par commune, calculées comme le crédit.

Pour 2010, la non-perception des centimes additionnels communaux au précompte immobilier s'élève à 62.538.282 euros. Le crédit à répartir en 2010 est donc égal à 72 % de 62.538.282 euros, à savoir 45.027.563 euros.

La quote-part revenant à chaque région s'établit comme suit :

- 4.567.398 euros pour les communes de la Région flamande,
- 4.101.362 euros pour les communes de la Région wallonne,
- 36.358.803 euros pour les communes de la Région de Bruxelles-Capitale.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de
la Justice

Boulevard de Waterloo 115

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 542 80 11

<http://www.justice.belgium.be>

19 nov 2010 -14:38

Appartient à Conseil des ministres du 19 novembre 2010

ASTRID

Affectation du solde non imposé à l'exercice 2010

Affectation du solde non imposé à l'exercice 2010

Sur proposition de Mme Annemie Turtelboom, ministre de l'Intérieur, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant approbation de la quatrième modification au deuxième contrat de gestion entre l'Etat belge et ASTRID (*).

Le projet a pour objectif de réutiliser, au cours de l'exercice 2010, le surplus des subsides d'investissement de 2006, 2007, 2008 et 2009, généré suite à l'obtention par la S.A. ASTRID de prix plus intéressants de ses fournisseurs et prestataires de services, à savoir les montants non engagés de cette subvention d'investissement sur les années précédentes.

Ce solde, qui s'élève à 2.623.000 euros, sera réutilisé pour le développement d'un nouveau logiciel ainsi que pour couvrir les frais d'entretien de matériaux, de logiciels et de frais de personnel.

ASTRID est l'opérateur télécom pour tous les services de secours et de sécurité belges.

(*) conclu le 8 avril 2003.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de
la Justice
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11
<http://www.justice.belgium.be>

19 nov 2010 -14:38

Appartient à [Conseil des ministres du 19 novembre 2010](#)

Discipline budgétaire

Demandes d'engagements de crédits

Demandes d'engagements de crédits

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur les propositions d'engagements de crédits introduites par différents membres du gouvernement, dans le cadre de la circulaire relative à la discipline budgétaire et à la prudence budgétaire. Il s'agit de mesures urgentes et nécessaires pour assurer la continuité de l'administration du pays, poursuivre les compétences en matière de tutelle et clôturer les affaires pour lesquelles aucune initiative nouvelle n'est demandée du gouvernement, comme le prescrit la circulaire.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

19 nov 2010 -14:38

Appartient à Conseil des ministres du 19 novembre 2010

Travail occasionnel dans le secteur du chicon

Dérogation temporaire du nombre de jours de mise au travail des travailleurs manuels occupés dans le secteur de la culture du chicon

Dérogation temporaire du nombre de jours de mise au travail des travailleurs manuels occupés dans le secteur de la culture du chicon

Sur proposition de Mmes Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales, et Joëlle Milquet, ministre de l'Emploi, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) qui prolonge jusqu'au 30 juin 2011 la réglementation spécifique de la sécurité sociale en vigueur pour les travailleurs occasionnels dans le secteur du chicon.

La réglementation spécifique concerne la définition du nombre maximal de jours par an où le travailleur occasionnel peut être occupé à la culture du chicon.

(*) modifiant l'article 6 de l'arrêté royal du 21 avril 2007 modifiant les articles 8bis et 31bis de l'arrêté royal du 28 novembre 1969 pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

19 nov 2010 -14:38

Appartient à [Conseil des ministres du 19 novembre 2010](#)

Infrastructures critiques européennes

Sécurité et protection des infrastructures critiques européennes et nationales

Sécurité et protection des infrastructures critiques européennes et nationales

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui vise à instaurer un mécanisme de sécurité et de protection des infrastructures critiques européennes et nationales ainsi que des autres points d'intérêt fédéral et des points d'intérêt local.

Le projet transpose partiellement en droit belge la directive 2008/114/CE (*) concernant le recensement et la désignation des infrastructures critiques européennes ainsi que l'évaluation de la nécessité d'améliorer leur protection et tend à une approche harmonisée en vue d'une sécurité et d'une protection optimale de ces différents points.

Le projet vise donc également à :

- étendre la sécurité et la protection des infrastructures critiques aux infrastructures nationales du secteur de l'énergie, des transports, des finances et des communications électroniques publiques ;
- protéger les autres points d'intérêt fédéral et les points d'intérêt local.

Une infrastructure critique est une installation, un système ou partie de celui-ci, d'intérêt fédéral, qui est indispensable au maintien des fonctions vitales de la société, de la santé, de la sûreté, de la sécurité et du bien-être économique ou social des citoyens, et dont l'interruption du fonctionnement ou la destruction aurait une incidence significative du fait de la défaillance de ces fonctions.

Il s'agit de veiller à maintenir des fonctions telles que la production et les transports vitaux d'énergie, les points de jonction vitaux de transports, les maillons indispensables du système des paiements électroniques, ou encore les connexions vitales des communications électroniques.

(*) du Conseil du 8 décembre 2008.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de
la Justice

Boulevard de Waterloo 115

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 542 80 11

<http://www.justice.belgium.be>